

72550 - Aéroport d'Entzheim

**Proposition de financement complémentaire et
projet d'avenant à la convention de financement
de la baisse de la taxe d'aéroport et des
liaisons sous obligations de service public**

Rapport n° CP/2018/263

Service gestionnaire :

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente du Conseil Départemental de décider d'une contribution financière du Département, :

- d'une part pour l'acquisition d'un camion SSLIA (service de lutte contre l'incendie des aéronefs) qui permettrait à l'aéroport d'Entzheim de disposer d'un niveau de protection de sécurité incendie de niveau 8 afin de traiter l'ensemble des vols d'Etat, parlementaires et diplomatiques nécessitant ce niveau,
- d'autre part pour participer à l'effort supplémentaire sur la compensation de la baisse de la taxe d'aéroport qui est passée à 8,25 € en 2018 contre 7,25 € en 2017.

Le présent rapport a également pour objet d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention de financement de la baisse de la taxe d'aéroport et des liaisons sous obligations de service public.

Le positionnement de l'aéroport de Strasbourg, capitale européenne, nécessite l'accueil de vols diplomatiques nombreux. La réglementation aérienne prévoit pour cette catégorie de plateforme la nécessité de disposer à demeure de plusieurs engins spécifiques d'intervention en cas d'incidents sur les pistes et taxiways.

L'aéroport détient aujourd'hui un matériel vieillissant, nécessitant parfois la location de véhicules spécifiques. Afin de respecter la réglementation en vigueur et de disposer d'un parc de véhicules d'intervention performant, la société d'exploitation de l'aéroport a besoin d'acquérir un camion de lutte contre l'incendie en remplacement d'un véhicule hors d'usage.

A cet effet, les partenaires de la plateforme proposent d'inscrire cet investissement dans le cadre de la convention de financement de la baisse de la taxe d'aéroport et des liaisons sous obligations de service public (OSP) du 2 décembre 2016, grâce aux économies réalisées sur le financement des lignes européennes concernées (Madrid, Prague et Amsterdam). De fait, cette convention prévoit que les montants disponibles pourront être affectés notamment à des investissements liés aux missions régaliennes sur la plate-forme de Strasbourg, selon des clés de répartition à déterminer.

Les exécutifs des collectivités participant au soutien des OSP (Département du Bas-Rhin et Eurométropole de Strasbourg) ont ainsi accepté d'affecter le reliquat disponible de leur participation financière (270 064 € pour chacune des collectivités), d'une part à l'achat de ce véhicule d'intervention, d'autre part au dispositif de compensation de la baisse de la taxe d'aéroport.

La Région, qui ne participe pas au financement des OSP, contribuera de manière volontariste et solidaire à cet investissement.

Cette intervention se traduirait par un avenant à la convention précitée déclinant les participations des collectivités territoriales, afin d'entériner :

- d'une part les contribution des collectivités territoriales à l'acquisition d'un camion SSLIA (service de lutte contre l'incendie des aéronefs) qui permettrait à l'aéroport d'Entzheim de disposer d'un niveau de protection de sécurité incendie de niveau 8 afin de traiter l'ensemble des vols d'Etat, parlementaires et diplomatiques nécessitant ce niveau (coût d'acquisition : 540 000 € HT dont 30 000 € financés par l'aéroport),
- d'autre part un effort financier supplémentaire en appui du dispositif de compensation de la baisse de la taxe d'aéroport, taxe qui est passée à 8,25 € en 2018 contre 7,25 € en 2017. Cet appui financier s'élèverait à 100 064 €.

Le plan de financement proposé est le suivant :

	Région Subvention exceptionnelle	Département reliquat disponible	Eurométropole reliquat disponible
Camion incendie 540 000 € HT dont 30 000 € financés par l'aéroport	170 000 €	170 000 €	170 000 €
Financement complémentaire baisse de taxe 200 128 €	/	100 064 €	100 064 €
TOTAL	<i>170 000 €</i>	270 064 €	<i>270 064 €</i>

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 17 septembre 2018, s'est prononcée favorablement.

En cas d'accord, les crédits de paiements seraient imputés comme suit :

Les crédits nécessaires au financement du véhicule de lutte contre l'incendie seraient imputés sur l'autorisation de programme «AEROPORT 2018-1», dont la situation est donnée ci-après :

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
AEROPORT 2018-1	P2018 2020 VEHICULE DE LUTTE	200 000 €	200 000 €	170 000 €

Il est également décider d'approuver la participation supplémentaire de 100 064 € du Département, en 2018, concernant la compensation de la baisse de la taxe d'aéroport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'une contribution financière du Département :

- d'une part pour l'acquisition d'un camion SSLIA (service de lutte contre l'incendie des aéronefs) à hauteur de 170 000 euros, qui permettrait à l'aéroport d'Entzheim de disposer d'un niveau de protection de sécurité incendie de niveau 8 afin de traiter l'ensemble des vols d'Etat, parlementaires et diplomatiques nécessitant ce niveau ;

- d'autre part pour participer à l'effort supplémentaire sur la compensation de la baisse de la taxe d'aéroport, à hauteur de 100 064 euros,

La Commission Permanente décide également d'approuver le projet d'avenant à la convention de financement de la baisse de la taxe d'aéroport et des liaisons sous obligations de service public du 2 décembre 2016, joint à la présente délibération.

Elle autorise son président à signer cet avenant.

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,



Frédéric BIERRY